



CONSEIL CITOYEN DE BOURG

COMPTE RENDU N ° 5

Mercredi 5 septembre 2018 à 18h00

A l'ancien CCAS - Salle polyvalente - côté rue Benjamin Crémieux.

Personnes présentes :

Mme KHADRI Aicha (Chargée de mission – Direction Citoyenneté),
M. PARRA Eric (Elu référent).

Membres :

Mmes BARBANSON Yvette, FEUILLET Renée, GEFFRAY Nolwenn, HOCK Erica, LOVIOT
Jacqueline, Mrs DOMMINGUES Raül, ESCOURROU André, JOURNES Jean-Paul, NOEL Jean-
Pierre, VENTRIN Guy.

Personnes Excusées :

Mmes GARBAY Marie-Noëlle (Elue référente), MARTIN Ludivine (Chargée de mission
Quartier de Bourg), MASSON Brigitte, MONNEL Ginette, STONNER Anne-Lyse. Mr
GRANDPERRIN, Joel

Personnes absentes :

Mmes LOMBARD Valérie, THOMAS Catherine, Mr LHERBIER Vital.

Avant de commencer notre réunion, nous avons voulu rendre hommage à

Madame **Mireille PUYRIGAUD** qui nous a malheureusement quittés en Août.

Celles et ceux présents ont salué ses engagements, sa bienveillance et son implication dans
de nombreuses causes qui lui tenaient à cœur.

Une minute de silence a été faite en sa mémoire.

Ordre du jour :

1) Monsieur Raül DOMINGUES nous présente un résumé sur la « Création de liaisons et voies de circulations douces à l'échelle des quartiers prioritaires » suite à la réunion de présentation du 6 mars 2018 à laquelle il avait assisté.

Le Grand Narbonne et la ville de Narbonne ont travaillé ensemble sur le projet de développement des déplacements utilitaires à vélo en centre ville et des quartiers vers le centre ville.

La première tranche de travaux pour 2018 concerne la partie allant de Razimbaud / boulevard 1848 / rond point du Moulin / l'avenue Carnot, la médiathèque jusqu'à la rue Jean Jaurès.

2 mois de travaux ont déjà été réalisés pour équiper l'avenue Carnot, cet axe très roulant et très passant. La vitesse excessive des véhicules est réduite et des places de parking ont été créées le long du mur de la gare (50 places gratuites et 4 places pour PMR), ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle. La partie piétons est prévue en face et sera réalisée plus tard.

Au final l'ensemble de ces travaux qui concernent le centre ville mais également l'avenue Gambetta, St Salvayre, St Jean-St Pierre, doivent déboucher sur :

- a) « Favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement utilitaire par :
 - La structuration d'un réseau maillé, sécurisé et hiérarchisé d'itinéraires,
 - Le rabattement cyclable vers les principaux générateurs de déplacements de l'agglomération (notamment le pôle gare)
 - La réduction des effets coupures,
 - Le développement d'une offre de stationnement vélos adaptée aux besoins et attentes des usagers,
 - La prise en compte et l'inscription des déplacements cyclables dans les documents de planification et de programmation du territoire (PDU, SCOT, PLU),
- b) Assurer la compatibilité avec les Grands itinéraires cyclables EV8 (la Méditerranée à vélo) et V80 (le canal des deux Mers à vélo),
- c) Développer la pratique loisirs/touristique en proposant un aménagement répondant aux réglementations en vigueur (site classé, patrimoine mondial de l'Unesco) »

Pour les cyclistes, ces travaux représentent à terme une sécurisation de leurs déplacements et on l'espère, une réduction de la présence automobile en centre ville.

2) Monsieur Jean-Paul JOURNES, référent de la commission Déplacements – Sécurité – Stationnements nous fait le compte rendu de la séance du 11 juin 2018. (séance à laquelle avaient participé Mmes LOMBARD, LOVIOT, HOCK ainsi que Ms JOURNES et NOËL).

Le compte rendu de cette séance a été transmis par Monsieur JOURNES à Madame MARTIN avant la fin du mois de juin, comme prévu.

Le plan d'action local « Cœur de Ville » dans le cadre du plan d'action gouvernemental de réhabilitation des centres urbains sur 5 ans permet d'envisager des solutions pour faire face aux difficultés croissantes de circulation et de stationnement des véhicules motorisés dans le quartier de Bourg.

- a) **Sens de la circulation** : en particulier pour les rues Voltaire, Cassagnol, Denfert-Rochereau, Hoche et Marceau, Ancienne Porte de Perpignan... Des propositions ont été faites*
- b) **Stationnement en cœur de ville** : anarchique et gênant à la fois pour la circulation automobile et pour le déplacement des piétons sur les trottoirs. Des propositions ont été faites*
- c) **Stationnement en périphérie** : nécessité de créer des zones de stationnement payant ou gratuit pour désengorger le centre-ville et de le desservir via des navettes gratuites à partir de ces zones périphériques. Des propositions ont été également faites*

*** Pour celles et ceux qui souhaitent prendre connaissance du compte rendu complet de Monsieur JOURNES, vous le trouverez en document joint.**

- **A la suite de cette présentation, nous revenons sur les nouveaux euros dateurs qui semblent perturber beaucoup de Narbonnais et de touristes.** En France, 800 villes sont déjà concernées par ce type de mode de stationnement payant.



Réponse Ville de Narbonne

Madame KHADRI nous certifie que le français n'est pas la seule langue disponible sur ces appareils (anglais et espagnol également).

Par contre il faut faire attention aux types de durées de stationnement : courte ou longue car Madame GEFFRAY Nolwenn signale, fort à propos, qu'une personne ayant RDV avec elle n'a pu rajouter d'argent pour augmenter sa durée de stationnement. Si vous estimez votre durée de stationnement à 2 heures (courte) et que vous vous apercevez que finalement vous avez besoin de 3 heures, il semblerait que vous soyez obligé d'aller vous garer ailleurs.



Réponse Ville de Narbonne

Petit point sur **la rue Racine**. Elle est actuellement en travaux et Monsieur PARRA nous informe que cela permettra la création de nouvelles places de stationnement.

3) Monsieur NOËL signale son désappointement en ce qui concerne les travaux du projet Pastouret qu'il avait proposé et qui avait été retenu par la commission.

3 bancs ont été posés mais les assises du muret ne sont pas commencées. Les habitants se posent des questions et se demandent quand les travaux auront enfin lieu.



Ville de Narbonne - Appel A Projet Participatif 2018

Madame KHADRI nous informe que les services de la ville concernés vont intervenir sous peu. 2 réunions sur site avec le CC, l'Elu M. Jean Michel Alvarez, les techniciens Ville de Narbonne et quelques habitants ont lieu les 19 et 26 septembre 2018.

4) Madame HOCK fait un point sur la tranquillité publique et les nuisances sonores nocturnes place des 4 Fontaines et rue Crémieux au cours de cet été.

a) Comme chaque été depuis quelques années, le bar des 4 Fontaines organise chaque jeudi soir des concerts sur la place, devant la fontaine.

- Première soirée le 5 juillet et dernière le 30 août 2018 soit 8 soirées au total durant lesquelles de 19, 20 heures, horaires des réglages des instruments... jusqu'à 23 heures, horaire de la fin du « concert » ...mais pas des cris des clients peu respectueux du voisinage... les riverains ne peuvent laisser leurs fenêtres ouvertes pour profiter de la fraîcheur de la nuit, ni parfois même s'entendre discuter chez eux ou écouter normalement la télé tant la sono extérieure est forte.
- Quant à tenter de dormir avant 23 heures 30, 24 heures parfois, il n'en est même pas question !
- Sur une si petite place est-il vraiment nécessaire de régler la sono comme pour un concert au Stade de France au point que les basses résonnent dans les murs des habitations ?
- Suite à un petit sondage réalisé auprès de personnes habitant rue de la Parerie, rue Rabelais (vers les n° 6 et 8) et au début de la rue Hyppolite Faure, toutes certifient être gênées par ces soirées « soit disant musicales » et sont même obligées pour

certaines, de quitter leur habitation ces jeudis là et de rentrer bien après 23 heures pour ne pas avoir à subir cette cacophonie insupportable.

En conclusion : ni les quelques appels de Mme HOCK auprès de la Police Municipale, ni les rappels des ces nuisances lors des réunions du Conseil Citoyen Quartier de Bourg depuis l'année dernière n'ont donné de résultats. C'est à désespérer... ce qui arrive d'ailleurs à de nombreux riverains qui ne veulent même pas téléphoner à la Police Municipale ou Nationale, certains que cela ne sert strictement à rien... et au vue de la situation qui perdure, on ne peut leur donner tort.



Réponse Ville de Narbonne

Monsieur PARRA nous signale que ces nuisances ayant lieu sur le domaine public, il est possible d'intervenir et même d'utiliser un sonomètre pour valider le volume excessif du son.

Depuis le temps que nous espérons cela, il semblerait qu'une personne soit enfin habilitée à la mairie ou à la police municipale pour prendre ce type de mesures... mais bon, nous sommes déjà en septembre et il faudra attendre le mois de juillet prochain pour voir si ces nuisances seront réellement prises en considération.

Précision importante : les riverains ne demandent pas une interdiction de ces concerts. Ils comprennent bien que ce commerçant compte sur ces soirées pour réaliser un chiffre d'affaire plus important... mais pas au détriment de leur liberté individuelle, de leur qualité de vie et de leur droit à vivre tranquillement chez eux.

Ils veulent juste que le niveau sonore soit largement baissé et adapté à cette petite place. L'idéal serait même des concerts sans ampli ...car même un seul guitariste jouant sur la place s'entend très bien et oblige déjà certains riverains à fermer les fenêtres.



Réponse Ville de Narbonne - Tranquillité Publique

Afin de pouvoir dresser un constat il faut impérativement contacter la Police Municipale pour pouvoir constater l'infraction à l'instant T et non le lendemain

Monsieur VENTRIN quant à lui, continue de subir les nuisances sonores des soirées musicales du BOTAFOGO, les cris et incivilités des clients de cet établissement. Et ce malgré les nombreuses démarches qu'il a déjà engagées pour tenter de régler le problème. Là aussi, la situation perdure.

b) Un autre point... chaud lui aussi... est fait sur la rue Benjamin Crémieux avec sa fameuse « Antre de l'Échoppe ».

- Petite surface commerciale, pas de terrasse, beaucoup de clients.

Résultat chaque jeudi et vendredi soir de l'année, dates d'ouverture de ce bar à bière, des dizaines de personnes, (clients ou non...allez savoir), sont dans la rue (domaine public également), parlent, crient, rient à gorge déployée, garent bruyamment parfois leurs motos... le tout sous les fenêtres des habitants.

- Habitants qui là aussi, n'ont pour solution que de garder leurs fenêtres fermées ou de partir de chez eux pour revenir après 1 heure du matin, horaire de fermeture du bar, en espérant que la rue soit vide (ce qui n'est pas toujours le cas) et pouvoir enfin dormir.
- Il faut passer dans la rue à partir de 22 heures pour se rendre compte du tapage et du monde présent sur un si petit espace.

Madame LOVIOT témoigne avoir constaté par deux fois en juin de cette année le phénomène... c'est le cas de le dire. Beaucoup de personnes dehors, du bruit, des cris, des rires, et ce à une heure bien tardive !

- Madame HOCK précise que malgré :

- * ses appels téléphoniques nocturnes répétés depuis le 2^{ème} trimestre 2014 auprès de la Police Nationale,

- *un RDV avec Messieurs Ricard et GONZALEZ dans les locaux de la police Municipale le **14 avril 2016**,

- * ce RDV suivi d'un courrier en date du **20 avril 2016** de Maître Didier MOULY, Maire de Narbonne qui l'informait avoir « adressé un courrier à Madame le Sous-préfet de Narbonne ainsi qu'à Madame le Commissaire de Police. Courrier ayant pour but « d'attirer leurs attentions sur les difficultés rencontrées par le voisinage de cet établissement et leur demandant de mobiliser leurs services pour faire cesser les troubles à l'ordre public » que les riverains subissaient. *Etait joint une copie du courrier en date du même jour adressé à la responsable de « l'Antre de l'Echoppe » lui rappelant les règles régissant l'ordre public et sa responsabilité auprès de sa clientèle. Dans cette lettre, il était fait mention d'un autre courrier déjà adressé à la responsable de cet établissement par Monsieur Bernard MALQUIER, Premier Adjoint, en date du **12 octobre 2015** qui évoquait déjà la situation dans les mêmes termes.*

- * La réception d'un autre courrier en date du **26 janvier 2017** faisant suite à un questionnaire administré par les services municipaux sur la qualité de vie dans le Quartier de Bourg. Il lui était signalé qu'à la suite de son « insatisfaction relative aux nuisances sonores liées à l'activité de l'Echoppe, des Remblas et du Bar des 4 Fontaines (omis dans la lettre), un renforcement des passages de la Police Municipale était prévu » dans le cadre de l'opération conduite par la Ville « Bourg en Lumière ».

Passages de la Police Municipales attendus et espérés... mais à quelle heure ?... étant donné que les nuisances sonores commencent vraiment vers 20 heures pour les concerts du jeudi en juillet-août et vers 21h30, 22 heures pour le tapage réalisé par les clients du bar à bières toute l'année ? A cette heure-là les locaux de la Police Municipale sont, sauf erreur, fermés. Et en été lors des nocturnes réalisées par la Police Municipale, les effectifs sont le plus souvent sur Narbonne Plage.

En conclusion : 2014, 2015, 2016, 2017... et 2018 et toujours aucune amélioration pour les riverains. Certains ont d'ailleurs depuis longtemps « jeté l'éponge » et quitté le quartier.



Réponse Ville de Narbonne

Horaire Police municipale :

Eté 7h à 00h00

Hiver 7h à 21h00

Horaire Médiation Ville de Narbonne :

Une équipe de 7h50 à 15h25

Deux équipes de 11h25 à 20h00

Quant aux autres, toujours présents, ils sont si écœurés qu'ils ne souhaitent même plus se manifester auprès de la Police Nationale, Municipale ou de la Mairie puisque depuis 4 ans rien n'a bougé, que la situation reste désespérément figée et semble, pour eux, malheureusement définitive...

Monsieur PARRA prend ces problèmes au sérieux et même si aucun signalement téléphonique, écrit ou de demande de RDV pour mettre en avant ces nuisances ne ressortent dans leurs fichiers, c'est juste parce que les riverains sont écœurés, fatigués de vivre ces situations insupportables et inacceptables.

Madame GEFFRAY Nolwenn précise que ces problèmes de nuisances sonores ont été régulièrement et depuis longtemps mis en avant par **Madame HOCK** lors des multiples réunions du Conseil Citoyen du Quartier de BOURG.

Signés : Erica HOCK Secrétaire et coordinatrice suppléante

Jean-Pierre NOEL coordonnateur

Prochaine réunion le mercredi 24 octobre à 18 heures à l'ancien CCAS

Salle polyvalente - côté rue Benjamin Crémieux.

A l'ordre du jour :

Faire un point sur les propositions faites par Mr JOURNES en juin ainsi que les actions faites ou à venir contre les nuisances sonores et problèmes soulevés par Mme HOCK le 5 septembre dernier.

Questions diverses